

Motion

Récupération d'eau de pluie

Depuis quelques années et particulièrement en 2003 et 2009, l'eau fait défaut et toutes les sources du canton sont excessivement basses.

La consommation d'eau des ménages représente en moyenne 162 litres par habitant et par jour. La répartition est la suivante (source : SSIGE¹):

- 30% → 48 litres → WC
- 20% → 32 litres → Douches et bains
- 27% → 45 litres → Lavabos dont 15 % pour les boissons, soit 24 litres
- 19% → 31 litres → Machines à laver le linge
- 2% → 3 litres → Machines à laver la vaisselle
- 2% → 3 litres → Arrosage

Sur la totalité d'eau que nous consommons, seul 15% sont directement et entièrement absorbés par le corps humain, 37% peuvent être occasionnellement ou indirectement ingurgités par le corps humain (machine à laver la vaisselle, douches et lavabos) et enfin 51% ne sont jamais en contact avec notre estomac (WC, arrosage et machine à laver le linge).

Or, à ce jour, dans les réseaux de distribution, la totalité de l'eau consommé est comestible et les normes d'hygiène sont supérieures à celles de l'eau en bouteille.

La quantité d'eau totale consommée par année pour une famille de 4 personnes est d'environ 230 m³. La moitié de cette eau est utilisée pour rincer (toilettes) ou nettoyer (machine à laver le linge).

De nos jours, il existe des installations permettant de récupérer l'eau de pluie (théoriquement non comestible) et de la stocker dans des citernes. Cette eau peut ensuite être injecté dans les WC, les machines à laver le linge et arroser le jardin via un système de tuyauterie séparée et d'une pompe (surpresseur).

Ces installations permettent ainsi d'économiser environ 50% de nos consommations d'eau (pour autant que l'installation soit bien dimensionnée). Malheureusement, le prix global pour un système de récupération d'eau de pluie est important et n'est pas rentable (il faut compter environ 16'000.- pour une villa et 40'000 pour un petit immeuble). En admettant un amortissement de 30 ans pour les installations et un taux d'intérêt à 4%, on obtient un facteur d'annuité de 0,058.

Cela signifie que pour 16'000.- d'investissement, le coût annuel s'élève à 928 CHF (intérêts et amortissement), ceci sans compter les frais d'entretien et d'électricité pour le surpresseur.

¹Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

Le coût de l'eau de pluie s'élève ainsi à environ 8.- par m³ (928.- / 115 m³) pour une famille de 4 personnes et 6.40 pour une famille de 5 personnes, alors que le prix d'achat est en dessous de 5 CHF.

L'eau est la vie et il est important de la ménager et de l'utiliser avec parcimonie. Si tous les ménages jurassiens étaient équipés de ce type d'installation, il serait possible, théoriquement, d'économiser 2'000'000 de m³ par an (2 milliards de litres).

Au vu de ce qui précède, nous demandons donc au gouvernement de mettre en place soit :

1. Un système de subventionnement attrayant pour ce genre d'installations.

OU

2. Une déduction fiscale attrayante pour ce genre d'installations

Delémont, le

Pour le groupe PLR :
L'auteur

Samuel Miserez

S. Bor
Whille
S. Vifian
J. Gujer
J. Kuster
S. H. B. L.